

1021 Thomas Spratt Place
1021, place Thomas Spratt
Ottawa, ON
Canada K1G 5L5
613-521-6012

RAPPORT D'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES EN MÉDECINE AUX FINS DE L'IMMIGRATION CANADIENNE

Nom du client : Hichem Bensaada

No de l'EDE : E118201852IMM

Date de naissance : 1991-07-05

Date de l'EDE : 2022-08-12

ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES ÉTRANGERS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUIVALENCE CANADIENNE*

Diplôme évalué : Diplôme de médecine

Nom de l'université : Université Ferhat Abbas de Sétif (UFAS) Faculté de Médecine

Pays : ALGÉRIE

Année d'obtention du
diplôme : 2015

Document utilisé pour
l'authentification : Le client a envoyé une copie du diplôme terminal de médecine.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES EN MÉDECINE

Équivalence canadienne établie : Docteur en médecine*

* Dans le présent rapport EDE, lequel est fourni uniquement aux fins du processus suivant une demande d'immigration au Canada effectuée dans le cadre des programmes d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le CMC utilise le terme « équivalence » au sens de « comparabilité » et considère que ces termes sont synonymes. Pour les diplômés internationaux et canadiens en médecine, le diplôme de médecine est un des titres de compétences exigé et reconnu pour l'exercice de la médecine au Canada, mais il ne donne pas, à lui seul, la capacité d'« exercer » la médecine au Canada. Au Québec, en vue de la délivrance d'un permis, il existe un processus spécifique de reconnaissance de l'équivalence du diplôme de médecine. Avant de délivrer un permis d'exercice de la médecine au Canada, les ordres des médecins provinciaux ou territoriaux régissant l'exercice de la médecine exigent également une formation postdoctorale et d'autres évaluations de tous les demandeurs.